

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 715 817 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
12.06.1996 Bulletin 1996/24

(51) Int Cl.⁶: **A41C 1/02, A41C 1/00**

(21) Numéro de dépôt: **95402699.3**

(22) Date de dépôt: **30.11.1995**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH DE DK ES FR GB GR IE IT LI LU MC NL
PT SE**

(30) Priorité: **09.12.1994 FR 9414839**

(71) Demandeur: **ETABLISSEMENTS MARCEL MARIE
F-75017 Paris (FR)**

(72) Inventeur: **Lacoste, Denise
F-95250 Beauchamp (FR)**

(74) Mandataire: **Jolly, Jean-Pierre et al
Cabinet Jolly
54, rue de Clichy
F-75009 Paris (FR)**

(54) Culotte de maintien remonte-fesses

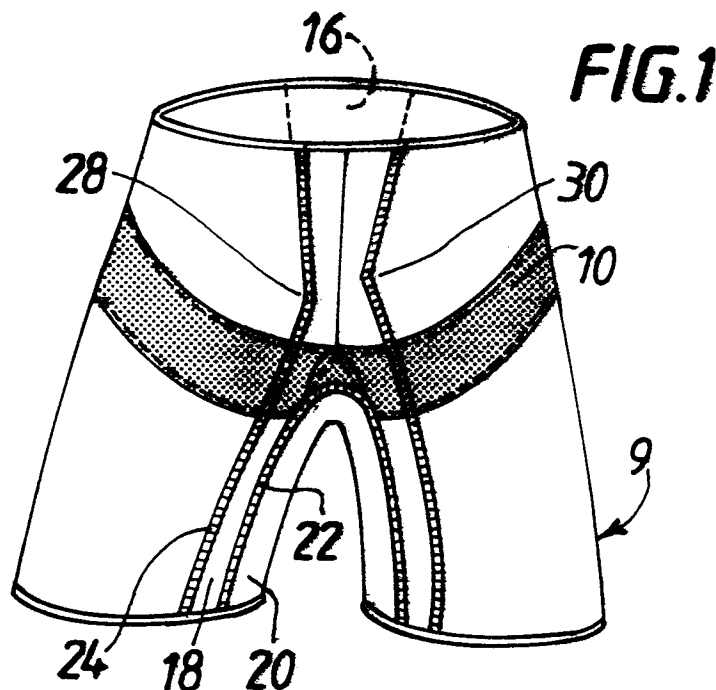
(57) L'invention concerne une culotte de maintien remonte-fesses réalisée en dentelle élastique.

Sur la face intérieure de la culotte sont cousues :

- une bande allongée (10) en matière élastique cousue sur la culotte, qui passe à l'arrière sous le niveau des fesses, remonte obliquement sur les cô-

tés à la hauteur des hanches et dont les extrémités viennent se rejoindre à l'avant au niveau de la taille,

- et un plastron ventral (16) également en matière élastique, cousu à l'avant, qui remonte depuis l'entrejambe jusqu'au bord supérieur de la culotte et qui est cousu sur les extrémités de la bande (10).



EP 0 715 817 A1

Description

La présente invention concerne une culotte de maintien comportant des moyens servant à remonter les fesses.

Les personnes ayant de l'embonpoint portent couramment des gaines élastiques qui enveloppent la région du ventre jusqu'en dessous des fesses. Ces gaines ont pour effet de soutenir et de raffermir le ventre ainsi que de comprimer les fesses. Elles sont donc appropriées pour les personnes fortes de taille ou du bassin, mais elles ne conviennent pas à celles qui ont un ventre relativement plat et qui souhaitent seulement corriger la forme tombante des fesses, car de telles gaines comprimeraient inutilement le ventre et procureraient une sensation d'étouffement ou tout au moins d'inconfort.

Dans cette catégorie de gaine entre celle décrite dans le brevet FR-A-1 216 059. Cette gaine comporte en effet un plastron ventral et une double ligature formée à partir de ce plastron et comprenant d'une part, une ceinture élastique à la partie supérieure arrière de la gaine, et d'autre part, un ruban élastique qui borde la partie inférieure arrière de la gaine avec des prolongements obliques rejoignant le plastron à mi-hauteur.

En se plaçant sous les fesses, le ruban inférieur a pour effet d'empêcher la gaine de glisser et de remonter par l'effet des mouvements du corps, mais il est clair que ce ruban, pas plus que la ceinture supérieure n'ont pour effet de remonter les fesses.

De plus, cette gaine est réalisée en un tissu élastique dur qui comprime fortement l'abdomen. Elle ne peut en aucun cas remplacer la culotte qui doit au contraire être fabriquée dans des tissus élastiques fins, très légers, connus dans le domaine de la corsetterie pour leur qualité de douceur et de confort.

Pour toutes ces raisons, le brevet FR-A-1 216 059 sort du cadre de la présente invention.

Il en est de même pour le brevet DE-B-1 138 003 qui concerne également une gaine de même type que le précédent.

Par le brevet US-A-2 971 515, on connaît d'autre part une gaine du type panty qui comporte une bande de maintien en U qui s'étend entièrement à l'arrière de la gaine dont les extrémités sont rattachées à l'arrière au niveau de la taille sur une bande cousue sur le bord supérieur et qui est susceptible de passer sous les fesses.

Toutefois, une telle bande n'a qu'un effet très limité de remontage des fesses du fait que la bande se trouve entièrement à l'arrière et que ses extrémités sont rattachées également à l'arrière au niveau des hanches.

La présente invention vise à remédier à ces inconvénients et propose à cet effet une culotte de maintien réalisée en un tissu élastique léger, tel que de la dentelle élastique, caractérisée en ce que sur la face intérieure de la culotte sont cousues :

- une bande allongée en matière plastique cousue

sur la culotte, qui passe à l'arrière sous le niveau des fesses, remonte obliquement sur les côtés à la hauteur des hanches et dont les extrémités viennent se rejoindre à l'avant au niveau de la taille,

- 5 - et un plastron ventral en matière plastique, cousu à l'avant, qui remonte depuis l'entrejambe jusqu'au bord supérieur de la culotte, et qui est cousu sur les extrémités de ladite bande.

10 Du fait que ladite bande fait le tour du bassin et est solidement ancrée sur la partie avant de la culotte sur le plastron, elle aura sur les fesses une action tendant à les relever sans les aplatir.

15 La culotte selon l'invention produit donc un véritable regalbage de la forme des fesses et une bonne correction de leur position.

L'invention sera décrite à présent en détail en regard du dessin annexé dans lequel :

- 20 la figure 1 représente la face arrière de la culotte de maintien retournée envers à l'endroit ;
- la figure 2 représente la face avant de la culotte de maintien de la figure 1, toujours retournée envers à l'endroit ; et
- 25 la figure 3 est une vue en élévation de la culotte de la figure 1 depuis la gauche.

Comme le montrent les figures 1 et 2, sur la face intérieure d'une culotte de maintien classique 9 réalisée en une matière élastique, par exemple en dentelle élastique, est cousue une bande allongée 10 en matière élastique du type élasthanne ou analogue, qui passe à l'arrière sous le niveau des fesses, puis remonte obliquement sur les côtés à la hauteur des hanches. Les extrémités 12, 14 de la bande se rejoignent en haut à l'avant au niveau de la taille.

Sur la face intérieure de la culotte de maintien est également cousue à l'avant un plastron ventral 16 en matière élastique du type élasthanne, de forme sensiblement triangulaire. Cette pièce s'étend depuis l'entrejambe 17 jusqu'au bord supérieur de la culotte et elle est cousue sur les extrémités de la bande 10.

Comme le montrent clairement les figures, la bande 10 fait tout le tour du bassin. Elle coopère avec le plastron 16 qui passe dans l'entrejambe pour exercer une action de traction vers le haut sur les fesses.

La partie centrale de la face arrière de la culotte est formée au moyen de deux bandes juxtaposées 18, 20 cousues entre elles le long d'un bord adjacent 22 et cousues par leur autre bord 24, 26 sur les bords de la partie restante de la culotte.

Avantageusement, lesdits bords 24, 26 sont découpés avec une forme arrondie de manière à former des poches d'aisance 28, 30 qui s'adaptent à l'arrondi des lobes fessiers.

55 Ainsi, les fesses qui sont reçues dans les poches d'aisance sont remontées par l'action de la bande 10 qui les borde en dessous et qui remonte s'attacher à

l'avant en haut sur le plastron.

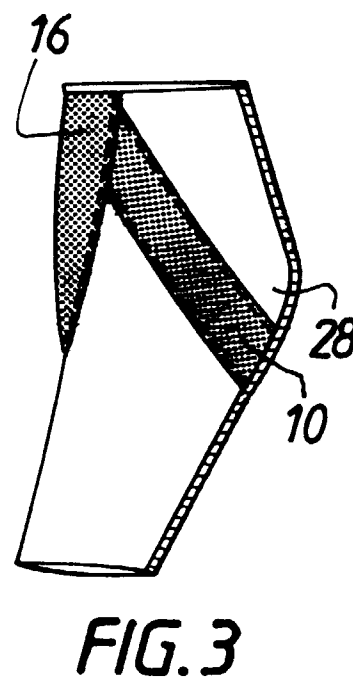
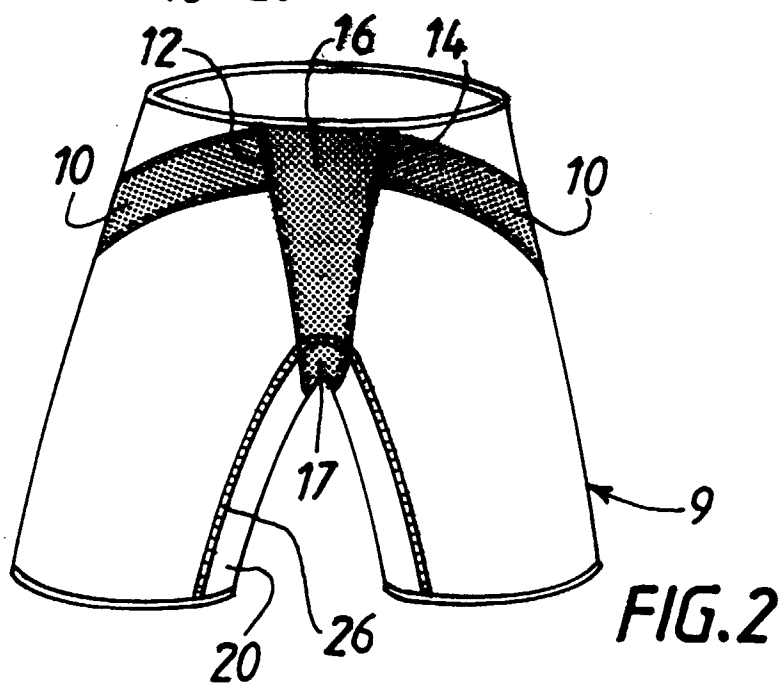
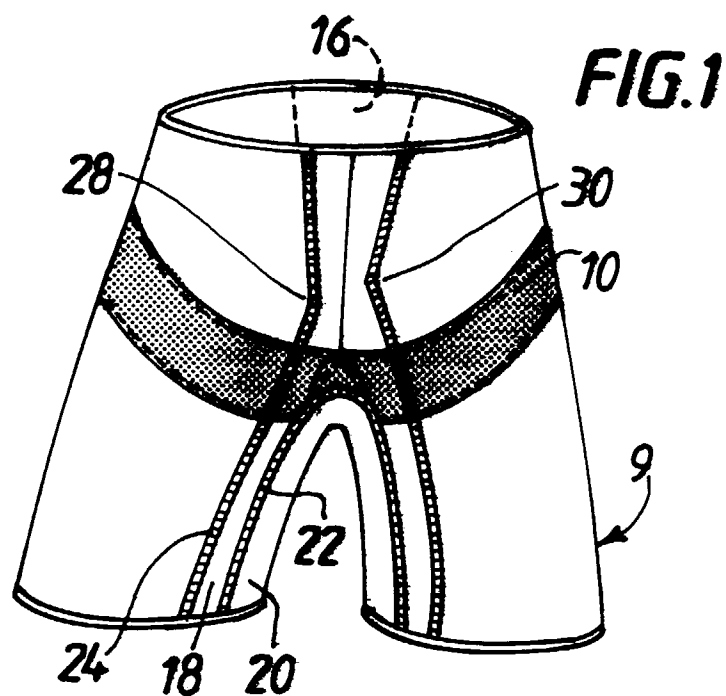
Revendications

1. Culotte de maintien (9) réalisée en un tissu élastique léger, tel que dentelle élastique, caractérisée en ce que sur la face intérieure de la culotte sont cousues :
 - une bande allongée (10) en matière élastique cousue sur la culotte, qui passe à l'arrière sous le niveau des fesses, remonte obliquement sur les côtés à la hauteur des hanches et dont les extrémités (12, 14) viennent se rejoindre à l'avant au niveau de la taille,
 - et un plastron ventral (6) également en matière élastique, cousu à l'avant, qui remonte depuis l'entrejambe (17) jusqu'au bord supérieur de la culotte et qui est cousu sur les extrémités de la bande (10).
2. Culotte de maintien selon la revendication 1, caractérisée en ce que ladite bande (10) et ledit plastron ventral (16) sont réalisés en élasthanne ou analogue.
3. Culotte de maintien selon la revendication 1, caractérisée en ce que la partie centrale de la face arrière de la culotte est formée au moyen de deux bandes juxtaposées 18, 20 cousues entre elles le long d'un bord adjacent (22) et cousues par leur autre bord (24, 26) sur les bords de la partie restante de la culotte.
4. Culotte de maintien selon la revendication 3, caractérisée en ce que lesdits bords (24, 26) sont découpés avec une forme arrondie de manière à former des poches d'aisance (28, 30) qui s'adaptent à l'arrondi des lobes fessiers.

45

50

55





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 95 40 2699

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	EP-A-0 238 664 (YOSHIHARA H.) * page 12, ligne 25 - page 17, ligne 15; figures 5-8 *	1	A41C1/02 A41C1/00
A	FR-A-1 398 081 (S.I.C. PÉPITA) * le document en entier *	3,4	
A,D	US-A-2 971 515 (G. W. GEISSMANN) * colonne 1, ligne 63 - colonne 2, ligne 44; figures 1-6 *	1	
A,D	FR-A-1 216 059 (CATTEAU-LORTHIOIS) * le document en entier *	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A41C A41D A41B
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		14 Mars 1996	Garnier, F
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.92 (P/M/C/D)